

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Article L231-3-1 et R123-12-20
Règles R6 de l'APSAD

PUBLIC CONCERNE

Formation destinée au personnel désigné par le responsable de l'établissement conformément au code du travail et aux règles de l'APSAD

PRE-REQUIS

- Savoir parler et comprendre la langue française

OBJECTIFS

Savoir utiliser les différents moyens de secours sur un feu,
Être capable de gérer un incendie ainsi que les notions de prévention.
Mettre en œuvre la technique d'évacuation du bâtiment et le rôle du guide et du serre-file, et du chargé d'évacuation

CONTENU :

+ Partie théorique : 7 heures

- Les missions de l'équipier de seconde intervention
- La réglementation
- Le rôle de la prévention du risque incendie
- Les causes et conséquences d'un incendie dans l'entreprise
- La combustion
- Les modes de propagation du feu
- Les explosions
- Les classes de feu
- La réaction et résistance au feu des matériaux
- Les agents extincteurs et leur adéquation en fonction des classes de feu
- Le matériel de sécurité incendie
- Le désenfumage
- Le système sécurité incendie (SSI)
- La technique d'évacuation en fonction des caractéristiques de l'établissement

+ Partie pratique : 7 heures

- Manœuvre des extincteurs par les participants sur feux réels, encadrée par le formateur
- Manœuvre des RIA et mise en place des lances
- Exercice des modes de propagation des fumées dans un local clos (générateur de fumée)

METHODE PEDAGOGIQUE

- Démonstrative, participative et pratique (exercices encadrés)

MOYENS PEDAGOGIQUES

- L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Documentation remise aux participants

EVALUATION DE LA FORMATION

- Contrôle des connaissances théoriques par QCM.

- Vérification des acquis par des exercices pratiques tout au long de la formation.

INTERVENANT

Formateur spécialisé dans le risque incendie

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des agréments et des habilitations lui permettant de délivrer les formations en prévention des risques.

VALIDATION DE LA FORMATION

Mise en situation des stagiaires - Analyse et actions correctives -
Une attestation de formation est délivrée en fin de formation par EGIDE ENTREPRISE

DUREE FORMATION

2 jours

RECYCLAGE

Préconisé tous les 2 ans

NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 6 personnes
- En inter formation validée à partir de 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.